



Quelle majorité dans une AG de copropriété

Par **elc**, le **08/09/2013** à **17:46**

Bonjour,

je suis syndic bénévole d'une petite copropriété.

L'un des propriétaires souhaite réaliser des travaux au-dessus de son loft qui touchent aux parties communes: surélévation de son volume et création d'un patio-terrasse dans son volume. Soit une modification de surface avec augmentation, une modification de structure et une modification de la toiture et des façades.

Je souhaite savoir quelle type de majorité doit être appliquée par la copropriété pour ce type de décision: unanimité ou double majorité ?

Merci pour votre réponse,

Cordialement,

ELC

Par **moisse**, le **08/09/2013** à **18:43**

Bonjour,

L'aliénation, car ici il ne s'agit pas d'octroyer un droit privatif de jouissance d'une partie commune, requiert l'unanimité des copropriétaires.

En outre s'il s'agit de démolir une partie de la toiture pour y pratiquer une ouverture de terrasse comme un balcon, il faudra un permis de construire et l'intervention d'un architecte, si possible le concepteur.